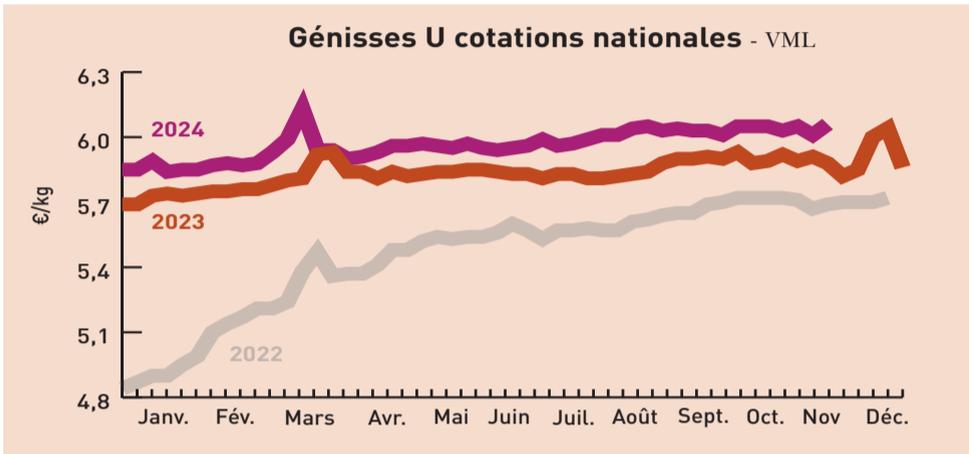


Bovins

Gros bovins vifs (prix moyen en kg carcasse)		Les marchés en Sud-Est Centre			
Marchés	cat.	Laissac 3/12/2024	Bourg-en-Bresse 03/12/2024	St-Christophe-en B. 27/11/2024	National 25/11/24 au 01/12/24
Vaches viande (V)	U	5,85 € →	-	5,65 € →	(U=) 6,10 € ↗
	R	5,45 € ↘	5,00 € →	5,44 € ↗	(R=) 5,59 € →
	O	4,60 € →	-	-	(O=) 5,16 € ↗
Vaches mixte (M)	R	4,65 € ↘	-	-	(R-) 4,73 € ↗
	O	4,45 € →	4,25 € →	-	(O=) 4,66 € ↗
Vaches lait (L)	O	4,10 € →	-	-	(O=) 4,28 € ↗
	P	3,95 € →	3,60 € →	-	(P+) 4,24 € ↗
Génisses VML	U	-	5,65 € →	5,90 € →	(U=) 6,06 € ↗
	R	5,10 € ↘	5,20 € →	5,65 € →	(R=) 5,60 € ↗
	O	4,60 € →	4,40 € →	-	(O=) 5,03 € ↗
Taureaux VML	URO	4,35 € ↗	4,05 € →	-	(U=) 4,77 € ↗

VML : viande, mixte, lait



Marché de Moulin-Engilbert du 26/11/2024	(prix moyen en kg carcasse)		Marché de St Christophe-en-B du 27/11/2024	
Génisses	U	R	U	R
24 à 36 mois	3,27 €	2,88 €	3,41 €	2,75 €
Vaches charolaises				
- 5 ans	3,03 €	2,81 €	3,10 €	2,61 €
5 à 10 ans	2,95 €	2,78 €	3,00 €	2,56 €
+ 10 ans	2,79 €	2,58 €	2,86 €	2,56 €

Broutards (6 à 12 mois, prix au kg vif)		Marché de Bourg-en-Bresse du 03/12/2024	
		U	R
Charolais			
Mâles légers de 250-300 kg		4,10 €	3,65 €
Mâles légers de 300-350 kg		4,10 €	3,70 €
Mâles légers de 350-400 kg		4,10 €	3,70 €
Femelles légères de 250-300 kg		4,10 €	3,70 €
Femelles légères de 300-350 kg		4,10 €	3,70 €
Femelles légères de 350-400 kg		-	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250-300 kg		4,05 €	3,20 €
Mâles légers de 300-350 kg		4,05 €	3,25 €
Mâles légers de 350-400 kg		-	-
Femelles légères de 250-300 kg		4,05 €	3,25 €
Femelles légères de 300-350 kg		4,05 €	3,25 €
Femelles légères de 350-400 kg		-	-

Tendance :

Broutards charolais (6 à 12 mois, au kg vif)		Marché de St Christophe-en-Brionnais du 27/11/2024	
Mâles légers		U (mini-maxi)	R (mini-maxi)
250-300 kg		4,33 - 4,43 €	3,61 - 4,20 €
300-350 kg		4,20 - 4,39 €	3,87 - 4,10 €
350-400 kg		4,00 - 4,37 €	3,80 - 3,95 €
Femelles légères			
250-300 kg		-	-
300-350 kg		3,95 - 4,02 €	3,39 - 3,85 €
350-400 kg		-	-

Tendance :

Broutards charolais (6 à 12 mois, au kg vif)		Marché de Moulin-Engilbert du 19/11/2024	
Mâles		U (mini-maxi)	R (mini-maxi)
250-300 kg		4,02 - 4,66 €	-
300-350 kg		4,24 - 4,68 €	-
350-400 kg		4,26 - 4,49 €	-
400-450 kg		4,12 - 4,29 €	-

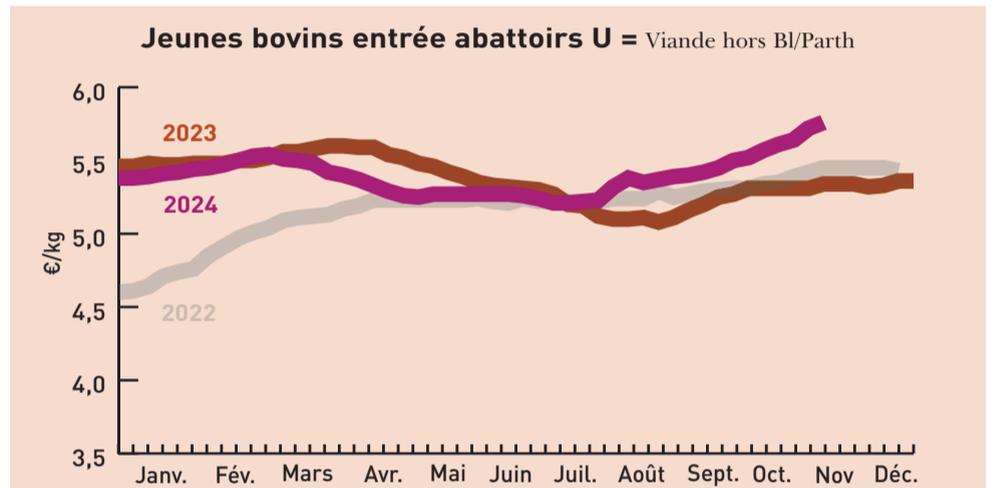
Tendance :

Bovins destinés à l'engraissement (prix au kg vif départ exploit.)		Dijon 25/11/24 au 01/12/24			
Mâles 6-12 mois		E	U	R	
300 kg		-	4,10 €	-	
350 kg		-	4,10 €	-	
400 kg		-	4,10 €	-	
Mâles 12-24 mois					
450 kg		-	4,05 €	-	
Femelles 6-12 mois					
270 kg		-	4,02 €	-	
Femelles 12-24 mois					
400 kg		-	3,87 €	-	

Tendance : La hausse des JB entraîne un commerce dynamique dans les mâles, femelles toujours très demandées.

Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus)		Cotations du Bassin Centre-Est du 25/11/24 au 01/12/24						
Jeunes bovins 12 à 24 mois		E	U=	R+	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth		-	5,76 €	5,66 €	-	-	-	-
Races mixte		-	-	-	-	-	-	-
Races lait		-	-	-	-	-	-	-
Bœufs		E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande		-	-	-	-	-	-	-
Races mixte		-	-	-	-	-	-	-
Races lait		-	-	-	-	-	-	-
Vaches		U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg		-	5,69 €	5,60 €	-	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	5,65 €	5,60 €	-	-	-	-
Limousine - 10 ans +350 kg		-	-	-	-	-	-	-
Races mixte		-	-	-	4,69 €	4,63 €	-	-
Races lait		-	-	-	-	-	4,23 €	4,17 €
Génisses		U=	U-	R+	R=	O+	O=	
Viande mixte lait		-	5,88 €	5,71 €	5,61 €	-	-	-
Viande +350 kg		-	-	-	-	-	-	-

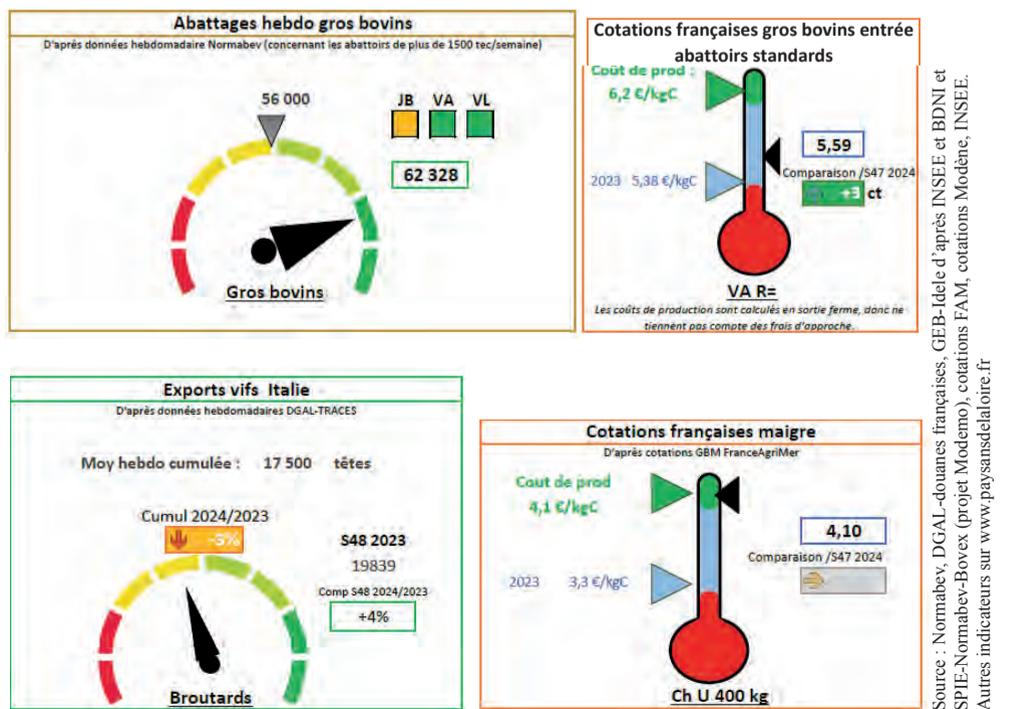
Tendance : Peu d'offre et beaucoup de demande en JB.



Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus)		Cotations du Bassin Grand Sud du 25/11/24 au 01/12/24							
Jeunes bovins 12 à 24 mois		U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth		-	5,83 €	-	-	-	-	-	-
Vaches		U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg		-	-	5,80 €	-	-	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte		-	-	-	-	-	-	-	-
Races lait		-	-	-	-	-	-	4,27 €	4,23 €
Génisses		U=	U-	R+	R=	O+			
Viande + 350 kg		-	-	-	-	-	-	-	-

Tendance : Application du réseau.

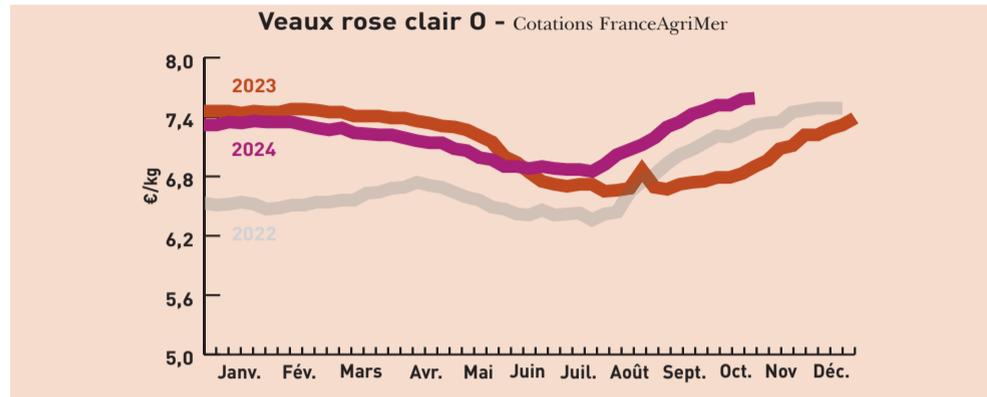
Indicateurs de marchés - Semaine 48



Source : Normabev, DGAL, douanes françaises, GFB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Boxex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE. Autres indicateurs sur www.paysansdelaloire.fr

Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 25/11/24 au 01/12/24				
Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-	-	-
U	-	8,88 €	7,78 €	-
R	-	7,84 €	6,48 €	-
O	-	7,59 €	6,11 €	-



Jeunes veaux (prix min-maxi en euros)	Marchés régionaux du 2/12/24 au 3/12/24			
	Mâles croisement	Femelles croisement	Mâles Montbéliard	Mâles Laitiers
St Laurent-de-Chamousset (veau de 10 j à 4 sem) Supérieur/Élevage (min-max)			Race mixte -	Croisé mixte 595-670 €
Saint Étienne (veau 45-50 kg - Mixte)	310-420 €	230-300 €	140-180 €	(40-45 kg) 60-90 €
Saint Étienne (veau 50-55 kg - Mixte)	440-520 €	320-410 €	200-270 €	110-130 €
Saint Étienne (Supérieur élevage)	530-630 €	430-490 €	270-350 €	140-180 €
Bourg-en-Bresse (veau 45-50 kg - engrais 0)	200-270 €	170-230 €	110-165 €	75-110 €

Caprins

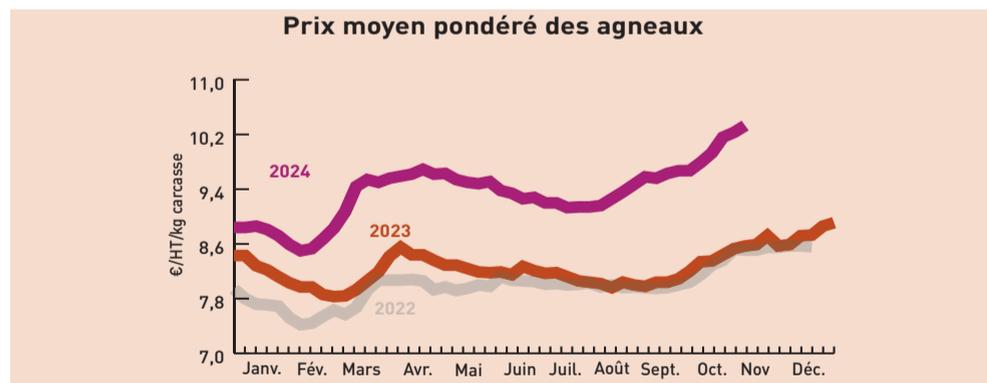
Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 25/11/24 au 01/12/24	Prix moyen	Variation	
		Valeurs	%
8 à 11 kg	3,67	0,11	3,00

Augmentation de la cotation.

Ovins

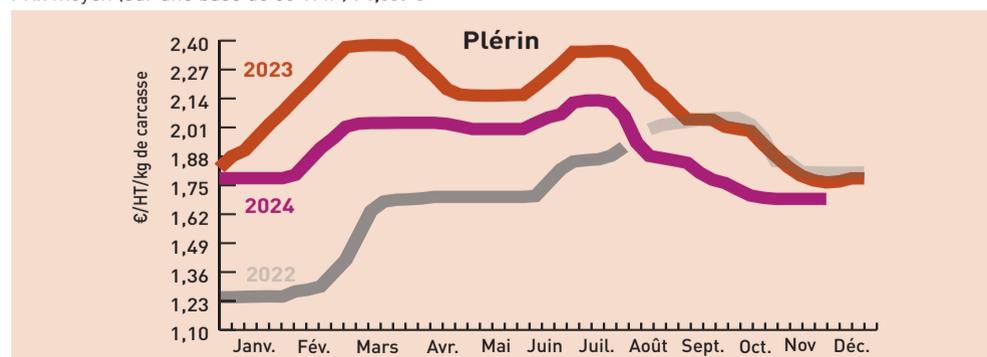
Prix HT/kg carcasse (5 ^e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 25/11/24 au 01/12/24				
Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 - 16 kg	-	10,66 €	10,51 €
Couvert	16 - 19 kg	-	10,55 €	9,95 €
Gras	13 - 16 kg	-	-	-
Gras	16 - 19 kg	-	-	-

Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse [5 ^e quartier inclus]) Cotations FranceAgriMer du 25/11/24 au 01/12/24	
Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis
10,33 (+0,10)	10,48 (+0,02)



Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (3 035 porcs présentés) Cotations du 2/12/2024
Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : 1,689 €



Porcs abattus en Rhône-Alpes Cotations FranceAgriMer du 22/11/24 au 28/11/24
1,96 € (=) /carcasse euros

CHRONIQUE JURIDIQUE |

Servitude et élagage des arbres

Suivant l'article 637 du code civil, « une servitude est une charge imposée sur un héritage pour l'usage et l'utilité d'un héritage appartenant à un autre propriétaire ». Le fonds qui doit la servitude est appelé fonds servant, celui qui en bénéficie est le fonds dominant.

Les frais afférents à la création et à l'entretien d'une servitude sont en principe à la charge de celui qui en profite, sauf précision contraire dans le titre établissant ladite servitude. Ce principe est posé par les articles 697 et 698 du code civil.

En revanche, à qui incombe l'élagage des arbres lorsqu'il y a une servitude de passage ? Telle était la question posée à la cour de cassation (Cass. 3^e civ. 5 juin 2013. n°11-25627).

Les faits étaient les suivants : des branches de conifères, plantés sur le fonds débiteur de la servitude, s'étaient étalées sur le passage et gênaient donc l'exercice. La cour d'appel va condamner le propriétaire du fonds servant à couper les branches. Celui-ci forme un pourvoi en cassation et soutient qu'il n'est légalement tenu que d'une obligation de respect de la servitude. (C. civ., art. 701). S'agissant d'une servitude de passage, il n'a donc aucune obligation positive d'entretien de l'assiette de la servitude et de ses propres plantations. La taille des végétaux qui viennent à empiéter sur l'assiette du passage appartient au propriétaire du fonds dominant et à lui seul.

La cour de cassation rejette le pourvoi. Le propriétaire du fonds servant a l'obligation d'élaguer ses arbres, ce sur fondement de l'article 673 du code civil. ■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, Service juridique

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 4 décembre 2010, M. Henri François **DO-RO-RO**, en son vivant retraité, demeurant à ST ETIENNE (42000) Lamartine. Né à ST ETIENNE (42000), le 28 mai 1926. Veuf de Madame Simone Antoinette Régine **RAVEL**. Décédé à ST ETIENNE (42000), le 15 octobre 2024.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament, reçu par Maître Adeline MARTINON, Notaire Associé, membre de la SARL «GONON & Associés», dont la résidence est à ST ETIENNE (42000), 5, rue Mi-Carême, le 28 novembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Adeline MARTINON notaire à ST ETIENNE (42000) 5 rue Mi-Carême, référence CRPCEN: 42005, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de ST ETIENNE de l'expédition dudit PV et de la copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour Avis

Avis de cession

Suivant acte sous seing privé en date du 15 novembre 2024, enregistré au SIE de SAINT-ETIENNE 1, le 22/11/2024, Dossier 2024 00044987 référence 4204P01 2024 A 02928, la Société CABINET CHEYLUS FRACHON, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 457 602€, dont le siège social est situé 3 rue de la République – 42000 Saint-Étienne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 487 649 741, a cédé à

La Société CITYA MONTCHALIN FIRMINY, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20 000€, dont le siège social est situé 37 rue Jean Jaurès – 42700 FIRMINY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 510 481 070,

Une partie d'un fonds de commerce exploité au 17 rue Verdié – 42700 FIRMINY, pour lequel le « cédant » est immatriculé au SIRET sous le numéro 487 649 741 00021, comprenant la clientèle de l'activité d'ADMINISTRATION DE BIENS (Syndic et Gérance) ;

Cette cession a été consentie et acceptée pour un prix de TROIS CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE SIX EUROS (374 266 €).

La date de l'entrée en jouissance a été fixée à compter du 1^{er} octobre 2024.

Les oppositions seront reçues au siège du cessionnaire ; où il est fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans un délai de dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour avis

Paysans de la LOIRE



ANNONCES LÉGALES

Rapidité, simplicité, efficacité à votre disposition 24h/24

Rendez-vous sur notre site

www.paysansdelaloire.fr

... et en quelques clics,

publiez vos annonces légales